



Notification d indus et CRA

Par **Patrick jean**, le **25/02/2019** à **18:42**

Bonjour je suis professionnel de santé

J ai reçu une notification d indus dans le cadre de mon activité

J ai fais mes réclamations à la caisse de sécurité sociale qui a diminué l indus.

Je suis toujours en désaccord et j ai saisi la commission de recours amiable courant février 2018

Les textes donnent un délai de deux mois

Cela fait un an

Puis je faire un recours pour vice de procédure

Merci

Par **amajuris**, le **25/02/2019** à **19:31**

bonjour,

aviez-vous reçu un accusé de réception à votre demande ?

l'absence de réponse équivaut à un rejet implicite.

voir ce lien:

https://blogavocat.fr/space/caroline.legal/content/commission-de-recours-amiable---delais_1db91faf-20e5-4a9f-bf5d-625f0fbaa1e4

salutations

Par **morobar**, le **26/02/2019** à **08:54**

Bonjour,
Code de la S.S. R142-6.
L'absence de réponse dans le délai vaut rejet.

Par **Patrick jean**, le **05/03/2019** à **11:08**

Effectivement j ai bien lu cela mais lorsque je joint la sécurité sociale la personne au bout du fil me répond que la commission a du retard

Cela fait maintenant un an que cette commission est saisie et aucune réponse ni action en recouvrement n est mises en place

Les seuls accusés réception qui sont en la possession sont ceux des courriers que j ai adressé

Permettez moi d insister, mais quels sont mes recours en l absence de réponses et de lettre de recouvrement au bout d un an de saisine

Croyez vous qu une lettre au tribunal administratif serait recevable ?

Merci et bonne journée